



FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Identificateur du produit : **NIMBLE HERBICIDE**

Code(s) du produit : 29467

Famille chimique : Mélange

Fabricant / nom et l'adresse du fournisseur: **FMC Corporation**

2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104 U.S.A.
Tél. : (215) 299-6000 (Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (E-Mail Généralités)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Urgences médicales: Pour toute urgence de type fuite, incendie, déversement ou accident, appeler:
1-800-331-3148 (États-Unis et Canada) 1-800-424-9300 (CHEMTREC – États-Unis)
1-651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés) 1-703-527-3887 (CHEMTREC – PCV – Reste du monde)

MSDS préparée par : FMC Corporation

Date de révision : 9 Octobre 2015

SECTION 2 — COMPOSITION/DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingredients</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Poids (%)</u>	<u>ACGIH - TLV</u>		<u>OSHA - PEL</u>	
			<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Thifensulfuron-méthyle technique	79277-27-3	40 - 70	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Tribénuron-méthyle technique	101200-48-0	15 - 40	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Carbonate de calcium	1317-65-3	0 - 5	10 mg/m ³	N.D.	15 mg/m ³ (pouss. totale); 5 mg/m ³ (fraction respirable)	N.D.
Ingrédients inertes	N.D.	0 - 20	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

SECTION 3 — IDENTIFICATION DES RISQUES

RÉSUMÉ D'URGENCE

Solide brun pale, à faible odeur caractéristique. Mise en garde! Peut causer une irritation des yeux et de la peau. Peut causer des malaises gastrointestinaux. Cause une irritation des voies respiratoires. Peut causer une dépression du système nerveux central. Peut causer des effets nocifs à long terme sur l'environnement. Nocif pour les plantes.

RISQUES POTENTIELS POUR LA SANTÉ

Organes cibles : Yeux, peau, système respiratoire, système digestif, système nerveux central.

Voies d'exposition : *Inhalation* : OUI *Absorption cutanée* : OUI *Peau et yeux* : OUI *Ingestion* : OUI

Signes et symptômes d'une exposition (aiguë) à court terme :

Inhalation : L'inhalation de poussière peut causer l'essoufflement, l'oppression thoracique, le mal de gorge et la toux. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Peau : Peut causer une irritation cutanée légère. Symptômes possibles : rougeurs, démangeaisons et enflure. Le contact prolongé, comme lorsque le produit colle contre la peau sous des vêtements ou des bijoux, peut être plus irritant.

Yeux : Peut causer une légère irritation des yeux. Les particules inertes peuvent causer une irritation mécanique aux yeux, notamment des éraflures.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes possibles sont : douleurs, maux de tête, nausées, vomissement, étourdissement, somnolence et autres effets sur le système nerveux central.

Effets de l'exposition (chronique) à long terme

: L'ingestion répétée peut causer une perte de poids sévère.

Conditions aggravées par la surexposition

: Conditions préexistantes de la peau, des yeux, des voies respiratoires et du système nerveux central.

Cancérogénicité : Voir les RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES (Section 11).

Autres risques sur la santé : Voir les RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES (Section 11).

Effets potentiels sur l'environnement

- : Nocif pour les organismes aquatiques. Peut causer des effets nocifs à long terme dans le milieu aquatique. Voir les RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES (section 12).

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

- Inhalation** : Sortir immédiatement la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, la victime doit recevoir de l'oxygène, mais uniquement d'un membre qualifié du personnel médical. Si la respiration a cessé, pratiquer la respiration artificielle. Obtenir des soins/conseils médicaux immédiatement.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux rapidement. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux** : Rincer à grande eau pendant au moins 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins/conseils médicaux immédiatement.
- Ingestion** : NE PAS provoquer le vomissement. Faire en sorte que la victime se rince la bouche avec de l'eau, puis lui donner un ou deux verres d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Obtenir des soins/conseils médicaux immédiatement.
- Note au médecin** : Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 – LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Ininflammable dans des conditions d'utilisation normales. Toutefois, peut s'enflammer s'il est exposé à une chaleur extrême ou à une flamme. Les contenants fermés peuvent éclater par suite d'une accumulation de pression, s'ils sont exposés à la chaleur et à une flamme. La poussière fine en suspension dans l'air peut s'enflammer.

Classement d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

- : Ininflammable.
- Point d'éclair** : S.O.
- Point d'éclair (méthode)** : S.O. **Température d'auto-ignition** : N.D.
- Limite d'inflammabilité inf. (% au vol.)** : N.D. **Limite d'inflammabilité sup. (% au vol.)** : N.D.
- Propriétés oxydantes** : Aucune connue.
- Longueur de la projection de la flamme** : S.O. **Retour de flamme observé** : S.O.

Données sur l'explosion : Sensibilité au choc/à la décharge statique

- : Sensibilité non prévue.

Moyens d'extinction appropriés: Poudre chimique, mousse, dioxyde de carbone et brouillard d'eau. Ne pas utiliser de jet d'eau, car cela peut causer la propagation du produit en flammes.

Méthode/équipement spéciaux de lutte contre l'incendie

- : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil respiratoire autonome avec masque complet utilisé en pression positive. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque. Le brouillard d'eau peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Éviter de propager des solides en flammes avec un jet d'eau destiné à refroidir.

Produits de combustion dangereux

- : Dioxydes de carbone; oxydes de soufre; oxydes d'azote (NOx); oxydes de calcium; vapeurs et fumées irritantes.

Cote NFPA

- 0 - Minime 1 - Léger 2 - Modéré 3 - Sérieux 4 - Sévère
- : Santé: 1 Inflammabilité: 1 Instabilité: 0 Risques particuliers: Aucun

SECTION 6 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions personnelles** : Restreindre l'accès au lieu du déversement jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage soit réalisé uniquement par du personnel dûment qualifié. Toutes les personnes participant au nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Consulter la section 8, MÉTHODES DE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS / PROTECTION PERSONNELLE pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'équipement de protection individuelle acceptable.
- Précautions environnementales** : S'assurer que le produit déversé ne pénètre pas dans les drains, les égouts, les voies d'eau ni les espaces confinés. Au besoin, creuser une digue bien en deçà du déversement pour prévenir le ruissellement dans les drains, les égouts, les voies d'eau naturelles ou l'eau potable.
- Réaction à un déversement / nettoyage** : Éliminer les sources d'ignition. Ventiler l'endroit du déversement. Colmater la fuite à la source, si c'est possible sans risque. Contenir et absorber le produit déversé avec un matériau absorbant inerte non combustible, comme du sable. Balayer et déposer à la pelle dans des contenants appropriés aux fins d'élimination. Pour un déversement d'eau, confiner immédiatement à l'aide d'un barrage flottant. Aviser les autorités appropriées, au besoin.

- Matières interdites** : Aucune connue.
- Mesures spéciales de traitement d'un déversement**

- : Accident sur la route aux É.-U. : communiquer avec CHEMTREC au 1-800-424-9300; ailleurs : 1-703-527-3887. Si un déversement dépassant la quantité à déclarer EPA se produit dans l'environnement aux É.-U., en aviser immédiatement le centre national d'intervention d'urgence (tél. : 1-800-424-8002). Quantité à déclarer US/CERCLA : Aucune.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

- Manutention sûre** : Ce produit est un solide toxique. Porter un équipement de protection contre les produits chimiques durant la manutention. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs ni les brouillards. Tenir à l'écart des sources de chaleur et des flammes. Éviter le contact avec des matières incompatibles. Ouvrir les contenants avec prudence. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Bien se laver après avoir manipulé.
- Exigences d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles. L'aire d'entreposage doit être clairement identifiée, exempte d'obstacle et accessible uniquement par le personnel formé et autorisé. Inspecter les contenants à intervalles réguliers pour déceler d'éventuels dommages ou fuites. Ne pas fumer dans l'aire d'entreposage.
- Matières incompatibles** : Agents oxydants puissants; acides.
- Matériaux d'emballage particuliers** : Toujours conserver dans des contenants faits des mêmes matériaux que le contenant initial.

SECTION 8 - MÉTHODES DE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS / PROTECTION PERSONNELLE

Ventilation et contrôles d'ingénierie

- : Utiliser une ventilation mécanique appropriée pour maintenir les concentrations en deçà des TLV et PEL spécifiées.

Protection des voies respiratoires

- : La protection des voies respiratoires est nécessaire si les concentrations dans l'air dépassent les niveaux d'exposition admissibles. Porter un respirateur approuvé par le NIOSH. Obtenir des conseils auprès de spécialistes de la protection des voies respiratoires.

Protection de la peau

- : Mettre des gants imperméables lors de l'utilisation du produit. Obtenir des conseils auprès de fournisseurs de gants.

Protection des yeux/du visage

- : Lunettes de protection avec écrans latéraux ou lunettes antiéclaboussures résistant aux produits chimiques.

Autre équipement protecteur

- : Mettre des vêtements et des bottes résistants. Une douche oculaire ou une douche d'urgence doit se trouver dans la zone de travail immédiate.

Normes d'hygiène générales

- : Éviter de respirer les vapeurs, les fumées ou la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits de beauté. Après le travail, se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les remettre. Ne pas rentrer de vêtements contaminés dans la maison.

Niveaux d'exposition tolérables: Pour connaître les niveaux d'exposition de chaque ingrédient, consulter la section 2.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

État physique	: Solide	Apparence	: Solide brun pâle
Odeur	: Faible odeur caractéristique	Seuil d'odeur	: N.D.
pH	: 5,6		
Point d'ébullition	: N.D.	Densité relative	: 0,67
Point de fusion/congélation	: N.D.	Coefficient de distribution eau/huile	: N.D.
Tension de vapeur (mmHg à 20°C / 68°F)	: N.D.	Solubilité dans l'eau	: N.D.
Densité de vapeur (air = 1)	: N.D.	Taux d'évaporation (n-BuAc = 1)	: N.D.
Composés organiques volatils (COV)	: N.D.	Mat. volatiles (% au poids)	: Aucune

SECTION 10 – RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

- Stabilité et réactivité** : Stable dans les conditions d'entreposage et de manipulation prescrites.
- Polymérisation dangereuse** : Aucune
- Conditions à éviter** : Éloigner ce produit de la chaleur, des étincelles, des flammes et des autres sources d'ignition (ex., flamme pilote, moteurs électriques, électricité statique).
- Matières à éviter et incompatibilité** : Matières incompatibles (voir la section 7).

Produits de décomposition dangereux

- : Aucun connu. Consulter les « Produits de combustion dangereux », à la section 5.

SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

- Données toxicologiques** : DL₅₀, voie orale (rat) = > 2000 mg/kg
DL₅₀, voie cutanée (rat) = >2000 mg/kg
CL₅₀, inhalation (rat) = > 5,01 mg/kg
- Cancérogénicité** : Aucun ingrédient classé comme cancérogène par les organismes IARC, ACGIH, OSHA ou NTP.
- Effets sur la reproduction** : Pas d'autres effets attendus sur la reproduction.
- Tératogénicité** : Non attendue.
- Mutagénicité** : Non attendue chez les humains.
- Épidémiologie** : Non disponible.
- Sensibilisation au produit** : En principe, n'est pas un sensibilisant de la peau ou des voies respiratoires.
- Matières synergétiques** : Non disponible.
- Irritation** : Peut causer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires supérieures.
- Autres risques importants** : Aucun connu.

SECTION 12 – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

- Effets sur l'environnement** : Les caractéristiques écologiques de ce produit ont été examinées à fond. Le produit ne doit pas pénétrer dans des drains ni des plans d'eau, ni être déposé là où il risque d'altérer l'eau souterraine ou de surface. Ce produit est un herbicide. Les ingrédients actifs, tribénuron-méthyle technique et thifensulfuron-méthyle technique, sont considérés comme toxiques pour de nombreuses plantes et sont non toxiques pour les poissons, les invertébrés aquatiques, les micro et macroorganismes du sol, les oiseaux, les mammifères et les insectes.

Caractéristiques environnementales importantes

- : Ingrédients actifs : tribénuron-méthyle technique et thifensulfuron-méthyle technique.
Les ingrédients actifs ne sont pas persistants dans l'environnement.
Dans des conditions normales, les ingrédients actifs sont mobiles dans l'environnement.
Les ingrédients actifs ne devraient pas se bioaccumuler.

- Données écotoxicologiques** : Ingrédients actifs : thifensulfuron-méthyle technique et tribénuron-méthyle technique. La toxicité des ingrédients actifs pour certaines espèces fauniques est mesurée comme suit :

Thifensulfuron-méthyle technique :

- Poissons – CL₅₀ 96 h, truite arc-en-ciel (*Salmo gairdneri*) = >100 mg/l
Invertébrés – CE₅₀ 48 h, daphnées (*Daphnia magna*) = 470 mg/l
Abeilles – CL₅₀ orale, abeilles (*Apis mellifera*) = >7,1 µg/abeille
Plantes – CE₅₀, lenticule mineure (*Lemna minor*) = 1,3 µg/l
Cl₅₀ 72 h, algues vertes (*Selenastrum capricornutum*) = 0,0159 mg/l



Tribénuron-méthyle technique :

- Poissons – CL₅₀ 96 h, truite arc-en-ciel (*Salmo gairdneri*) = >738 mg/l
Invertébrés – CE₅₀ 48 h, daphnées (*Daphnia magna*) = > 894 mg/l
Abeilles – CL₅₀ 48 h, topique, abeilles (*Apis mellifera*) = >9,1 µg/abeille
Plantes – CE₅₀ 14 jours, lenticule mineure (*Lemna minor*) = 4,3 µg/l
Cl₅₀ 120 h, algues vertes (*Selenastrum capricornutum*) = 0,11 mg/l

SECTION 13 – ASPECTS À ENVISAGER EN CAS D'ÉLIMINATION

- Manutention aux fins d'élimination** : Manipuler les déchets conformément aux recommandations de la section 7.
- Méthodes d'élimination** : Ne pas contaminer l'eau, les denrées, la nourriture de consommation animale ni les semences par suite de l'entreposage ou de l'élimination. Pour les contenants jetables, rincer les contenants trois fois (ou l'équivalent) et ajouter les rinçures dans le réservoir. Respecter toutes autres exigences locales, provinciales ou fédérales en matière de nettoyage des contenants avant de les éliminer. Rendre le contenant vide rincé inutilisable en le perforant. Éliminer conformément à la réglementation fédérale, provinciale et locale.
- RCRA** : Si ce produit, tel qu'il est fourni, devient un déchet, il peut respecter les critères de déchet dangereux défini aux termes de RCRA, Title 40 CFR 261. C'est à la personne à l'origine du déchet qu'il revient de déterminer la méthode d'identification et d'élimination appropriée du déchet. Pour l'élimination du produit inutilisé ou du déchet, consulter les agences environnementales locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 – DONNÉES SUR LE TRANSPORT

Réglementation	Numéro NU	Appellation d'expédition	Classe	Groupe de cond.	Étiquette
49CFR/DOT	Aucun	Non réglementé.	non réglementé	aucun	
49CFR/DOT Autres renseignements	Aucun.				
TMD	Aucun.	Non réglementé.	non réglementé	aucun	
TMD Autres renseignements	Aucun.				

SECTION 15 – DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

Données fédérales – É.-U.

OSHA : Ce produit est classé comme dangereux selon la réglementation de l'OSHA (29CFR 1910.1200).

CERCLA : Quantité à déclarer (QD) (40 CFR 117.302) : Aucune.

SARA TITLE III: Sec. 302, substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355: aucune substance extrêmement dangereuse n'est présente dans ce produit.

SARA TITLE III: Sec. 311 et 312, exigences de FS, catégories de risque 40 CFR 370: risque immédiat (aigu) pour la santé; risque de santé chronique. Selon les sections 311 et 312 de SARA, l'EPA a établi les seuils relativement au signalement des produits chimiques dangereux. Les seuils actuels sont de 500 livres pour la quantité de planification du seuil (TPQ), selon la moins élevée des deux, pour les substances extrêmement dangereuses et de 10 000 livres pour les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITLE III: Sec. 313, Avis sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372: Ce produit peut être assujéti aux exigences d'avis de SARA, car il contient des ingrédients chimiques toxiques dépassant leurs concentrations *de minimus*. Ce produit contient : tribénuron-méthyle technique

US State Right to Know Laws:

California Proposition 65: Ce produit ne contient aucun produit chimique réputé par l'État de la Californie comme causant le cancer ou des dommages à l'appareil reproducteur.

Données internationales :

Ce produit est un antiparasitaire et n'est pas réglementé en vertu de la Hazardous Products Act (HPA). Aux fins d'information, ce produit aurait la classification SIMDUT suivante :

Classe D2B (matières causant d'autres effets toxiques, matière toxique)

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du CPR et la fiche signalétique contient toutes les données requises par le CPR.

SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Cote HMIS : *- Danger chronique 0 - Minime 1 - Léger 2 - Modéré 3 - Sérieux 4 - Sévère
Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

Légende : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CA: California
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
DOT: Department of Transportation
EPA: Environmental Protection Agency
HMIS: Système d'identification des matières dangereuses
HSDB: Hazardous Substances Data Bank
IARC: Centre International de Recherche sur le Cancer
Inh: Inhalation
S.O.: sans objet
N.D.: non disponible

NFPA: National Fire Protection Association
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Permissible exposure limit
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Short Term Exposure Limit
TMD: Loi et règlement canadiens du Transport des matières dangereuses
TLV: Valeur limite d'exposition
TPQ: Quantité de planification du seuil
TSCA: Toxic Substance Control Act
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) et indices biologiques d'exposition (BEI) pour 2006.
2. Monographies du Centre international de recherche sur le cancer, consultées en 2007.
3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, bases de données CCInfoWeb, 2007 (CHEMpendium, HSDB et RTECS).
4. Fiche signalétique du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists – version du 27 janvier 2005.
6. California Proposition 65 List – version du 8 décembre 2006.

Préparée par : FMC Corporation

Téléphone : (215) 299-6000 (Généralités)

Date de révision : 9 Octobre 2015

Cause de la révision: Aucun renseignement disponible.

Avis de non-responsabilité

La société FMC pense que les informations et les recommandations présentées ici (comprenant les données et les énoncés) sont justes à la date d'écriture du présent document. **AUCUNE GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT POUR QUELQUE BUT QUE CE SOIT, GARANTIE DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRIMÉE OU IMPLIQUÉE, N'EST ÉNONCÉE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI.** Les informations données ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en association avec tout autre matériel ou tout autre procédé.

L'utilisation de ce produit est réglementée par l'EPA (Environmental Protection Agency) des États-Unis. En outre, étant donné que les conditions et le sméthides d'utilisation sont hors du contrôle de la société FMC, elle décline toute responsabilité concernant les résultats obtenus par ou suite à l'utilisation de ce produit ou la dépendance sur de telles informations.

Préparé par:

FMC Corporation
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

FIN DU DOCUMENT